

MUSEES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant les Aquarelles
s. m. m. Binge, Oyens, Ben
Kate & Cassiers pour l'achat
et proposé pour le Musée

N° 3406

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

3406
Aquarelles de Mm. Binge-Oyens-BenKate et Cassiers.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR
et de
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 1^{er} février 1892..

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Mon cher monsieur Sténon,

3406 /
J'ai l'honneur, selon les instructions de
M. le ministre, de vouloir bien faire
transporter à l'hôtel du département
de l'Intérieur, rue de la Loi, les
aquarelles qui ont été fournies à
l'examen de la Commission d'histoire
des musées de l'Etat.

Agreez, mon cher monsieur Sténon,
l'assurance de mes meilleurs sentiments,

Ch. de Keyser.

Le Département de l'Intérieur & de l'Instruction
publique déclare avoir reçu des Messieurs royaux
de Peinture & de Sculpture les quatre aquarelles
de M. M. Binje, Oyens, Ten Kate & Cassiers
mentionnées dans la lettre de la Commission
directrice en date du 25 Janvier 1892.

Bruxelles, le 30 Janvier 1892. —

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 3406

François

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 3406

Bruxelles 27 Janv. 1899

à Monsieur le Ministre
de l'Intérieur & de l'Instruc-
tion Publique
Bruxelles

En réponse à votre lettre
du 9 de ce mois, par
la B.-Q. N° 24356
8556
par laquelle vous vou-
lez bien prendre l'a-
vis de la Commission
Droitée au sujet
de quatre aquarelles
de M M Bingi, Oyens,
Lenkate & Cassiers,

Pour vous le dire
de votre part Comaite
que la Commission,
tout en reconnaissant
que les œuvres en
question ne sont
point
~~pas~~ séparées de
certaines qualités,
estime cependant
qu'elles ne présentent
pas une importance
suffisante pour just.
= fier leur admis-
= sion dans les

Galerie du Musée
d'Etat Vindob.

~~P. L. Schöner~~

Le Président

Le Secrétaire

~~P. L. Schöner~~

PK

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
des
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro
de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Adminis-
tration.

4 ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 9 janvier 1892.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 3406

3406

Messieurs,

Le Gouvernement vient l'acquiescer
des aquarelles de M. W. Binje, Cyens,
Ben Kate et Cassiers, que j'ai l'honneur
de soumettre à votre appréciation,
au point de vue de leur admission
dans les galeries du musée.

Agitez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Le Ministre,

J. B. Barle

À la Commission directrice des musées de peinture
et de sculpture de l'Etat.